

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Vente d'un immeuble
du centre ancien**

- N°5 -

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 063-216304303-20240319-241903_5-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

SEANCE DU MARDI 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 13 mars 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine
MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique
MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pepa
CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA,
Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire
JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Pierre SUREDA à Catherine PAPUT,
Serap ALP Eric BOUCOURT,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Claude GOUILLON-CHENOT,

Secrétaire de séance :

Vincent PETITJEAN,

VENTE D'UN IMMEUBLE EN CENTRE ANCIEN

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1 et L 1111-1 ;
- **Vu** le Code Civil et notamment les articles 1382 et suivants ;
- **Vu** l'avis de la société France Domaines du 15 mai 2022 ;

- **Considérant** la politique de redynamisation immobilière et commerciale du centre ancien, menée par la Ville de THIERS qui souhaite vendre, contre un projet, une partie de son patrimoine immobilier au profit d'investisseurs privés ;
- **Considérant** l'offre de Dominique MONNET pour l'acquisition de l'immeuble sis 6 rue du Bourg, parcelle AS 240 appartenant à la Commune ;
- **Considérant** le projet de réhabilitation de l'ensemble de l'immeuble, visant la reprise de la surface commerciale existante en rez-de-chaussée, son extension au niveau R+1 et la création de 3 à 6 logements dans les étages supérieurs (R+2, R+3 et combles) avec le maintien de l'activité de restauration ;
- **Considérant** l'offre de Dominique MONNET d'un montant de 15 000 euros ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE (NPPV : Claude GOUILLON-CHENOT) :

- **Approuve** la cession de l'immeuble situé 6 rue du Bourg (parcelle AS 240) à Dominique MONNET, pour un montant de 15 000 euros, ce dernier prenant en charge les frais d'acte notarié ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance :



Vincent PETITJEAN

Le Maire,



Stéphane RODIER